



## École Saint-Jean-Baptiste C. S. de la Capitale

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2018 À 18H.**

**2018-09-20**

### **Étaient présents :**

Mme Catherine Gélinau, directrice de l'école  
M. Kristopher Parker, enseignant  
M. Christian Cloutier, enseignant  
M<sup>me</sup> Isabelle Gaudreau, technicienne en éducation spécialisée  
Mme Dominique Laflamme, psychologue  
M. François Blay-Martel, président  
Mme Karine Trudelle, représentante du comité de parents  
Mme Ann Fournier, parent  
M. Marc Bérubé, parent  
M. Audrey Jolicoeur, parent  
M. Jean Thivierge, responsable du service de garde

### **Était absent :**

M. Dominic Garneau, Maison des jeunes  
Mme Marie-Ève Duchesne, Comité populaire de Saint-Jean-Baptiste

### **20 juin 2018 – 18h39**

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

- Ouverture de la séance par M. François Blay-Martel. Le quorum ayant été constaté, la séance est légalement constituée;
- Les membres effectuent un rapide tour de table.

#### **2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

- Audrey Jolicoeur se propose comme secrétaire d'assemblée. Il n'y a aucune opposition. Il est convenu que les procès-verbaux seront transmis à Mme Gélinau au M. Blay-Martel deux (2) semaines après la tenue des assemblées.

### 3. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

- M. Christian Cloutier propose la nomination de François Blay-Martel. L'assemblée de même que M. Blais-Martel acceptent la proposition

### 4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- M. Blay-Martel procède à la lecture de l'ordre du jour, aucun ajout n'est proposé.

### RÉSOLUTION #2018-09-CE-649

Il est proposé par Ann Fournier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

### 5. MOT DU PUBLIC

Il n'y a aucun public présent.

### 6. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2018

Mme Ann Fournier demande une modification dans les présences, en effet Mme Sarah Arnal était absente lors de cette assemblée et remplacée par Mme Fournier.

Mme Gélinau fait le suivi du procès-verbal :

- Page 2, mot du public : Les nouvelles règles d'accessibilité à la cour d'école sont maintenant affichées;
- Page 2, point 4, première puce : le chantier accessibilité à la cour d'école sera discuté plus tard dans la rencontre. Le chantier du code vestimentaire sera reporté en 2019 avant la fin du printemps;
- Page 2, puce 3 : Le sondage est presque prêt à être envoyé et le comité du projet éducatif se rencontrera pour une première fois en octobre;
- Page 3, point 5 : Mme Gélinau consultera son équipe avant de faire une proposition d'horaire au CÉ;
- Page 3, point 7 : La demande d'autorisation de sorties à pieds sur le territoire entourant l'école a été remise aux parents lors de la rencontre des enseignants du 5 septembre;
- Page 4, point 8 : Il y a eu une modification au nombre d'élèves inscrits à l'école, celui-ci est maintenant de 321. Il est normal que le nombre fluctue en cours d'année scolaire, toutefois certaines classes de 2<sup>e</sup> cycle sont pleines et ne pourraient accepter de nouveaux élèves. De plus, le bassin de l'école Saint-Sacrement a versé quelques élèves à Anne-Hébert et cette dernière a fait de même vers l'école Saint-Jean-Baptiste;

**Commenté [GC1]:** Le sondage aux parents en vue de l'élaboration du projet éducatif a été acheminé à tous les parents. 134 parents y ont répondu. Un suivi sera fait au point 6 de l'ordre du jour.

- Page 5, point 11 : le rapport annuel est disponible sur le site internet de l'école et non pas de la commission scolaire. De plus, le site de l'école est maintenant à jour.
- Page 6, point 13, puce 3 : Le choix du combo numérique a permis à l'école d'acheter 25 nouveaux iPad.
- Page 7, point 15, deuxième puce : Une stèle radar est présentement installée sur la rue D'aiguillon à la hauteur du parvis de l'église. L'école est maintenant dans le calendrier d'installation des stèles radar, il y en aurait une seule pour plusieurs écoles. À ce sujet, le conseiller, M. Rousseau, a rencontré M<sup>me</sup> Gélineau. Une lettre officielle émise par le CÉ pourrait être envoyée à la ville pour faire bouger les choses. La sécurité routière autour de l'école est un point qui pourrait être apporté à l'OPP afin qu'ils puissent trouver d'autres idées, entre autres par rapport au projet pilote effectué dans Limoilou. L'OPP pourrait également être utilisé pour encourager les parents à déposer des plaintes liées à la sécurité routière autour de l'école. Le sujet pourrait également être amené lors des différents conseils de quartier d'arrondissement, etc. Il y a un panneau lumineux installé un peu avant la rue Sutherland, les arbres qui le cachent seront taillés. Toutefois, il est trop près de l'école pour qu'une opération de radar puisse être effectuée avec succès. Mme Laflamme ajoute qu'il serait bien que les parents traversent la rue aux endroits désignés et sécuritaires. Un rappel en ce sens pourrait être fait dans le Paren-Thèse par exemple.

**Commenté [GC2]:** Sommes d'argent ++ annoncées par le MEES dans le cadre de son plan numérique pour les prochaines années, pour l'achat de matériel et la formation du personnel.

**Commenté [GC3]:** Un rappel sera fait dans le Parent-Thèse de décembre. Des policiers patrouillent à ce sujet depuis quelques jours pour faire de la prévention.

Les corrections au procès-verbal du 20 juin 2018 seront effectuées par Mme Jolicoeur. Il n'y a pas d'autres suivis au procès-verbal de la séance du 20 juin 2018.

#### **RÉSOLUTION #2018-06-CE-650**

Il est proposé par Karine Trudelle et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juin 2018.

#### **7. CALENDRIER DES RENCONTRES**

Mme Gélineau a envoyé une proposition de calendrier de rencontres lors de la convocation à la présente assemblée. Dans celui-ci les dates suivantes étaient proposées : 20 septembre 2018, 18 octobre 2018, 22 novembre 2018, 28 février 2019, 23 mai 2019 et 13 juin 2019.

Les membres demandent certaines modifications. Le calendrier final est celui-ci :

2018	Septembre	20
	Novembre	21
2019	Janvier	31
	Mars	28
	Mai	23
	Juin	13

Si des décisions concernant l'OPP devaient être prises entre ces rencontres, l'assemblée convient de le faire par courriel.

## 8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Aucun changement n'a été fait ou n'est demandé par rapport aux règles de régie interne adoptées précédemment par le CÉ.

## 9. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Il est demandé à tous les membres de signer la déclaration d'intérêt.

## 10. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ AU CÉ

Monsieur Blay-Martel mentionne que certains parents ont proposé que le centre de famille Haute-Ville soit un des représentants de la communauté présents au CÉ de l'école.

Après discussion l'assemblée décide de maintenir les deux représentants de la communauté présents l'an passé : La Maison des Jeunes et le Comité populaire.

Il est rappelé que ces représentants peuvent être modifiés annuellement, donc la discussion sera rouverte au premier CÉ de la prochaine année scolaire.

De plus, le Service de garde prévoit organiser un 4 à 6 afin que les parents puissent rencontrer les éducatrices. Lors de cet événement des organismes communautaires en lien avec l'école pourraient être invités à tenir des kiosques d'information.

**Commenté [GC4]:** Suivi prévu au point 15 de l'ordre du jour.

## 11. OPP

### - Présence d'un membre du CÉ

Les parents du CÉ se partageront la tâche de participer aux rencontres de l'OPP. Les membres de l'OPP pourraient être invités à venir au CÉ pour certaines occasions et assurer le lien de communications. Cette possibilité sera discutée avec eux.

**Commenté [GC5]:** Audrey Jolicoeur était présente à la dernière rencontre de l'OPP. Quel parent du CÉ sera présent à la rencontre prévue le 4 décembre ?

### - Autres points

Les règles de fonctionnement de l'OPP seront remises aux CÉ pour approbation. Elles seront ensuite adaptées lors de la prochaine AG de l'OPP.

**Commenté [GC6]:** A finaliser et présenter à la rencontre de l'OPP le 4 décembre, pour ensuite être présenté à la prochaine rencontre du CÉ.

La deuxième rencontre de l'OPP a eu lieu mardi de cette semaine dans le cadre de laquelle deux (2) sous-comités ont été formés, un portera sur le financement du Parc-École et l'autre portant sur comment ouvrir l'école à la communauté en dehors des heures normales (cinéma-famille, repas communautaire, etc.)

Par rapport aux collectes de fonds, l'OPP aimerait en tenir deux (2) majeures en 2018-2019. D'autres montants importants sont attendus pour le parc-école (Desjardins, ville de Québec, etc.). Le CÉ souhaite

avoir un plan des initiatives de collectes de fonds prévues par l'OPP de même que celles prévues par les enseignants afin qu'un calendrier puisse être organisé. M. Thivierge propose que le plan des initiatives soit déposé au CÉ pour la rencontre du 21 novembre 2018.

**Commenté [GC7]:** Suivi au point 12 à l'ordre du jour

Ce sujet deviendra statutaire pour les autres rencontres du CÉ.

## 12. PRIORITÉS DU CÉ POUR 2018-2019

Après discussion, les membres du CÉ s'entendent pour que les priorités de l'année 2018-19 soient :

- Le Parc-École;
- Le projet éducatif
- Les liens avec l'OPP

Les communications demeurent un projet en cours sur lequel M. Blay-Martel travaillera en collaboration avec le secrétariat scolaire.

Il est demandé que le projet éducatif devienne un sujet statutaire aux prochaines rencontres.

**Commenté [GC8]:** 84 % des parents ayant répondu au sondage portant sur le projet éducatif ont répondu être satisfaits relativement à l'énoncé suivant : « L'école a mis en place divers moyens pour faciliter la communication (journal de l'école, courriels, téléphone, site Web, etc.) ». Ceci étant dit, nous sommes d'avis que des améliorations peuvent être encore apportées pour nous assurer d'une communication efficace. Travail non débuté, reporté après les Fêtes.

## 13. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Mme Gélinau explique que depuis le recours collectif, des règles plus claires ont été données aux établissements, par exemple les coûts du « matériel périssable » mis en commun en maternelle (gouache, colle, etc.) doivent être assumés par l'école, et ce, sans budget supplémentaire. Ce sont les mêmes clarifications qui font en sorte que les sorties éducatives en lien avec le programme et donc obligatoires ne peuvent plus être facturées aux parents. Pour celles-ci, un budget de 38.52 \$ par élève est accordé par le MEQ. Pour les sorties récompenses non obligatoires, un montant peut être demandé aux parents, mais un équivalent gratuit doit être offert à l'école. Les sorties du service de garde n'ont pas été balisées.

Des alignements plus clairs ont aussi été donnés par rapport à l'utilisation des photocopies. Il est demandé aux enseignants de détailler la prévision d'usage afin de l'inscrire sur la facture aux parents, et ce, dans un esprit de reddition de compte. Toutefois, le CÉ ne juge pas nécessaire que l'information liée à l'utilisation par matière des photocopies soit ventilée sur les factures émises aux parents. Si elle en a le pouvoir, l'assemblée du CÉ demandera aux enseignants d'émettre un prix condensé pour l'ensemble de leurs photocopies. Mme Gélinau est en attente d'une réponse de la direction générale à ce sujet.

### RÉSOLUTION #2018-06-CE-651

La liste est proposée par Karine Trudelle sans demande de modifications et résolue à l'unanimité.

#### **14. SORTIES ÉDUCATIVES ET À PIEDS DANS LE QUARTIER**

Les sorties à pied dans le quadrilatère déterminé ont été autorisées par les parents lors de la rencontre avec les enseignants. La liste proposée présente très peu de sorties hors quadrilatère. La liste des sorties prévues est présentée au CÉ, elles sont toutes couvertes par le montant subventionné. Il est entendu que les montants ne seront pas indiqués sur les demandes d'autorisation aux parents afin de ne pas semer de confusion.

##### **RÉSOLUTION #2018-06-CE-652**

La liste est proposée par Ann Fournier sans demande de modifications et résolue à l'unanimité.

#### **15. RÈGLES DE CONDUITE ET PLAN D'ACTION POUR LA VIOLENCE**

Les règles sont présentées. Le document est également disponible dans l'agenda scolaire. Il s'agit des mêmes documents que l'an passé avec une légère révision de la banque de réparation et un regroupement de certains éléments dans la section manquement majeur.

Le plan d'action violence (PAV) sera présenté au mois de novembre.

**Commenté [GC9]:** Point 9 à l'ordre du jour

##### **RÉSOLUTION #2018-06-CE-653**

Les règles sont proposées par Karine Trudelle sans demande de modifications et résolues à l'unanimité.

#### **16. SERVICE DE GARDE**

M. Thivierge prend la parole, il mentionne la stabilité du personnel de même que les efforts de stabilisation aux heures de repas et de collation. Celles-ci sont maintenant en lien avec la programmation des jours cycles afin de mieux s'harmoniser au calendrier scolaire.

Il organise un 4 à 6 qui aura lieu prochainement et permettra aux parents de rencontrer les éducateurs de service de garde de leurs enfants.

Dans le cadre des mercredis-découvertes, il a pu trouver une piscine pour les maternelles sur la rue Bigaouette. Il n'y aura pas de cours, mais seulement du bain libre. Il continue à travailler afin de voir si le YMCA pourrait accueillir des élèves.

En plus du 240 \$ demandé aux parents pour les mercredis-découvertes, les activités des journées pédagogiques demanderont un montant maximal de 26 \$ aux parents. Un 15 \$ supplémentaire sera demandé aux parents des Martellos pour des récompenses et un au 15 \$ pour les inscriptions au Pentathlon des neiges.

Il annonce qu'il y aura une capsule réalisée pour les élèves qui étudient l'attestation en service de garde. Lors de celle-ci des étudiants seront filmés en action avec les élèves de l'école. Une autorisation parentale sera demandée avant la réalisation.

## 17. COMITÉ DE PARENTS

Il n'y a pas eu de comité de parents, la prochaine rencontre est prévue le 24 octobre.

## 18. MOT DE LA DIRECTRICE

### - Activités-écoles

Le Parlement a sélectionné l'école Saint-Jean-Baptiste pour la réalisation de son vidéo d'accueil. 10 élèves de 6<sup>e</sup> année participeront et un (1) figurant au tournage qui aura lieu le 12 octobre prochain. La vidéo sera présentée dans l'entrée du Parlement. La classe ainsi que les élèves qui participeront recevront un montant en argent.

Le projet Fusion jeunesse a également sélectionné notre école. Ce projet consiste à mettre en place des initiatives soutenues par des étudiants spécialisés, telles que l'entrepreneuriat, les arts, etc. L'école recevra deux (2) projets, soit un en entrepreneuriat auprès des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années et un projet en production médiatique auprès des 5<sup>e</sup> années. Il y aura aussi des heures utilisées dans le cadre des mercredis-découvertes.

Québec'ERE effectue un projet pilote dans plusieurs écoles, dont Saint-Jean-Baptiste, de manière à augmenter la récupération au sein de l'école. Les enfants et le personnel recevront une formation en octobre.

Radio-Canada Première viendra interviewer les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années mercredi prochain dans le cadre des élections. Madame Agnès Maltais viendra elle aussi rencontrer les élèves.

Le programme « On bouge au cube » donne un montant de 21 000 \$ à l'école afin de faire bouger les élèves au moins 60 minutes par jour. Le plan d'action à ce niveau commence à prendre forme. Il sera présenté au prochain CÉ pour approbation.

### - Parc-École (accessibilité et embellissement)

Il y a eu quelques commentaires concernant les nouvelles règles d'accès à la cour d'école. Il faudrait recadrer le message afin que tous comprennent les raisons qui ont mené à cette décision.

Pour les parents qui viennent chercher leurs enfants de maternelle sur l'heure de midi, ils seront autorisés à venir dans la cour à la fin des classes. Le retour doit se faire aux entrées de la cour d'école.

### - Éducation à la sexualité

Plusieurs documents sont disponibles sur le site du ministère. La volonté de la CS est d'y aller doucement avec ce nouveau programme afin que le personnel soit formé et se sente à l'aise. Il y a eu une rencontre avec une conseillère pédagogique-sexologue à veiller de la présente assemblée. De 5 à 10 heures d'éducation à la sexualité sont prévues pour les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année.

**Commenté [GC10]:** Point 8 à l'ordre du jour.

**Commenté [GC11]:** En appropriation par le personnel. Aucune action entreprise avec les élèves avant février. Les parents seront informés lorsque nous débiterons.

## 19. AUTRES SUJETS

Il est entendu pour que les membres révisent les points restant à l'ordre du jour dès que la séance dépasse 20h30 afin de les prioriser et d'éviter de grand dépassement d'horaire.

## 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le président du CÉ remercie l'assemblée.

### RÉSOLUTION #2018-06-CE-654

Il est proposé par M. Jean Thivierge et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21h11.



Audrey Jolicoeur  
Secrétaire



Catherine Gélinau  
Directrice